Le lundi 28 novembre 2022, il sera procédé à la salle de réunion de la RAMSA en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix ci-après :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Date limite de remise des prospectus */	Observations	Heure limite de remise des offres
131/2022	Actualisation de l'Etude d'assainissement liquide du centre Zaouiat Sidi Ahmed Ou Moussa relevant de la Commune Sidi Ahmed Ou Moussa Province Tiznit-	420 000,00	6 300,00	-	-	-	14:30
132/2022	Opérations de désinsectisation, dératisation et traitement antivenimeux des ouvrages et des locaux de la RAMSA	230 000,00	3 500,00	14/11/2022	-	Réservé PME	15 :00
133/2022	Fourniture de camion à benne de 6 m3	600 000,00	9 000,00	-	28/11/2022 15 :30	-	15 :30
134/2022	Travaux d'extension et branchement en réseau d'eau potable dans le Grand Agadir	5 881 902,00	88 000,00	-	-	Réservé PME Dépôt électronique obligatoire	16:00

*Les prospectus prévus à l'article 19 du règlement de consultation doivent être présentés dans un pli fermé séparément des dossiers de la soumission.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement aux bureaux du Département Approvisionnements et Moyens Généraux au siège de la RAMSA à l'adresse suivante : Régie Autonome Multi-Services d'Agadir, Rue 18 Novembre, Quartier Industriel Agadir, BP 754, Tél : 05-28-82-96-00/05-28-22-30-30, Fax : 05-28-22-01-15. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Les concurrents ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent obligatoirement renseigner leurs coordonnées sur la dite plateforme.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés de la RAMSA.

Pour les appels d'offres dont l'estimation est supérieure ou égale à 5 millions de Dirhams TTC, les concurrents sont tenus de présenter les offres par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Pour les autres appels d'offres, les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires ;
- -soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation.